

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 mars 2024

Convocation du **22/03/2024**
Date de publication : **08/04/2024**
Conseillers en exercice : **043**
Présents : **036**
Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-quatre, et le jeudi vingt-huit mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **006-280324**

**OBJET : ADMINISTRATION
GENERALE**

Approbation de la convention relative à la chambre mortuaire du Centre Hospitalier Edmond Garcin.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoint,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique,
Monsieur JARQUE Patrice, Madame BOURGUIGNON Cécile,
Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame BOISSON Valérie, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Monsieur AGOSTINI Pascal (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur GUEDJ Laurent (donne pouvoir à Monsieur CHAMLA Franck-Clément), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Madame

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240328-280324_06-DE
Reçu le 08/04/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
08/04/2024



Délibération n° 006-280324 du Conseil Municipal du 28 mars 2024 (suite)

FARDOUX Clémentine), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Monsieur Jean-Bernard LOUIS rapporte :

Le Centre Hospitalier Edmond Garcin dispose d'une chambre mortuaire dans laquelle sont déposés les corps des personnes qui y sont décédées.

Toutefois, la chambre mortuaire peut recevoir, accessoirement et à titre onéreux, les corps des personnes décédées hors de cet établissement, en cas d'absence de chambre funéraire en proximité. Les personnes indigentes décédées sur le territoire de la commune rentrent dans ce cas de figure.

Ainsi, en application de l'article L2223-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune a pour obligation de prendre en charge les frais d'obsèques pour les personnes dépourvues de ressources.

Sont exclus de ce dispositif les décès suivis d'une procédure médico-légale.

Cette délibération propose d'approuver les termes de la convention à intervenir avec le Centre Hospitalier afin de déterminer les modalités d'accueil en chambre mortuaire des personnes indigentes décédées sur le territoire de la ville d'Aubagne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU les articles L2223-27 et L2223-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il appartient à la Commune de prendre en charge les frais d'accueil des personnes indigentes,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER les termes de la convention à intervenir avec le Centre Hospitalier Edmond Garcin ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240328-280324_06-DE
Reçu le 08/04/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
08/04/2024



Délibération n° 006-280324 du Conseil Municipal du 28 mars 2024 (suite)

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240328-280324_06-DE
Reçu le 08/04/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
08/04/2024

